

# Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)



Nous vous avons déjà proposé cette fiche en 2011 et le sujet remis d'actualité nous invite à encore une fois se pencher sur la continuité de l'activité. Battons le fer tant qu'il est chaud !

Nous écrivions en 2011 : avant une période d'état d'urgence sanitaire, l'entreprise doit anticiper les risques liés à l'environnement. Elle doit s'organiser pour garantir la continuité de l'exploitation. Une situation de pandémie ne doit pas conduire à une paralysie progressive de l'activité économique du pays. C'est pourquoi, il est préconisé à toutes les entreprises, y compris les petites, moyennes et très petites entreprises, d'élaborer **un plan de continuité de l'activité**.

Aujourd'hui, un outil de suivi simple vous est donc re-proposé : un tableau des actions essentielles à entreprendre (et vous en avez certainement d'autres sur vos produits et services etc) et surtout **maintenir au cours du temps** pour appréhender au mieux les risques extérieurs à l'entreprise et qui doit être adapté aux spécificités de l'activité de l'entreprise.

Fort de votre expérience actuelle, nous vous encourageons dans un avenir proche plus serein à revoir ou créer, et maintenir votre PCA.

# Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)



## Mesures d'organisation de l'activité

Actions	Fait	En cours	A faire
<b>Désigner</b> une personne responsable (et un suppléant) pour coordonner la préparation de l'entreprise à la pandémie ou au risque environnemental et à la mise en œuvre du PCA			
<b>Déterminer et évaluer</b> l'influence de la pandémie sur l'activité (chute, modification)			
<b>Identifier</b> les perturbations possibles au bon fonctionnement de l'entreprise suite à d'éventuelles défaillances des fournisseurs, clients ou en raison du contexte extérieur (transport, énergie, courrier...)			
<b>Prévoir</b> la coordination de mesures de prévention avec les partenaires de l'entreprise			
<b>Identifier</b> les postes clés (RH, opérationnels, logistiques, financiers...) et ceux dont la mise en veille quelques temps ne remettrait pas en cause la continuité de l'activité			
<b>Simuler</b> deux ou trois scénarios réalistes de continuité de l'activité, tenant compte d'un taux d'absentéisme fort afin de tester la validité du PCA (avec intensité et durée de pandémie variables)			
<b>Etablir</b> les modalités d'accueil et d'accessibilité de l'entreprise aux employés compte tenu des limitations possibles des transports			
<b>Etablir</b> des plans de communication interne et externe à destination des fournisseurs et clients			

## Mesures d'organisation du travail

Actions	Fait	En cours	A faire
<b>Identifier</b> les postes indispensables au maintien de l'activité de l'entreprise en mode de fonctionnement dégradé et identifier les collaborateurs pouvant occuper ces postes (tenir compte de leur polyvalence)			
<b>Déterminer</b> les différents aménagements possibles du temps de travail selon l'activité de l'entreprise (recours au contingent d'heures supplémentaires, horaires décalés, durée maximale du travail...)			
<b>Définir</b> les activités et postes de travail pouvant être exercés à distance et organiser les missions des télétravailleurs			

# Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)



## Mesures de prévention

Actions	Fait	En cours	A faire
<b>Actualiser</b> le « document unique » d'évaluation des risques afin d'y intégrer celui lié à la pandémie et/ou ceux générés par le fonctionnement dégradé de l'entreprise en raison de la crise sanitaire			
<b>Définir</b> , à partir de ce document, les mesures de prévention, et notamment les mesures d'hygiène concourant à la prévention et à la protection des travailleurs (programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail). Informer et former le personnel à la mise en œuvre de ces mesures			
<b>Préparer</b> une organisation pour maintenir l'activité quel que soit le niveau d'absentéisme (postes et tâches indispensables, maintenance des systèmes, travail à distance) Tenir compte de la fermeture des crèches et des écoles, de l'éventuelle limitation des transports en commun, des problèmes de restauration collective et de l'éventuelle saturation des réseaux informatiques			
<b>Coordonner</b> les mesures de prévention et de suivi médical avec le service de santé au travail de l'entreprise			
<b>Définir</b> des mesures destinées à freiner la contagion ou le développement du risque (consignes aux personnels et visiteurs, gestion de la ventilation des locaux, gestion des entrées, gestion des déchets contaminés...)			
<b>Déterminer</b> , les équipements de protection individuelle nécessaires. Se les procurer			
<b>Disposer</b> d'équipements de protection individuelle en nombre suffisant, dont des masques adaptés, gel hydroalcoolique, et préparer une information du personnel pour une utilisation efficace			
<b>Recenser</b> les moyens de transports des salariés			
<b>Assurer</b> le nettoyage des locaux			

# Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)



## Mesures de communication et de consultation du personnel et du Comité Social et Economique (CSE)

Actions	Fait	En cours	A faire
<b>Consulter</b> le CSE sur le contenu du PCA et du document unique			
<b>Communiquer</b> régulièrement avec le personnel sur les mesures d'organisation et de prévention			

## Validation des mesures

Actions	Fait	En cours	A faire
<b>Consulter</b> les représentants du personnel (CSE) sur le contenu du PCA et du document unique			